

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-36

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE MODERNISATION DE LA PETITE HOTELLERIE RURALE

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans ses séances du 18 juin 1991 et 11 janvier 1993, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté portant règlement.

Le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est donc réuni le 29 mars 2007 en vue d'examiner le dossier suivant.

Année 3 du Contrat de Pays Montalbanais

Modernisation de la cuisine-salle de restauration du Restaurant "La Maison de l'Eclusier" à Montech

Il s'agit de la 2ème tranche d'un important investissement visant à créer sur la commune de Montech un restaurant de qualité offrant une cuisine traditionnelle. Cette structure fonctionne depuis janvier 2006.

Nature de l'opération

Compte tenu déjà de la notoriété de ce restaurant de qualité, des travaux complémentaires de modernisation sont envisagés.

Actuellement, les travaux consistent à :

- la rénovation et l'aménagement de la salle de restauration et des cuisines,
- la modernisation du mobilier professionnel,
- la réalisation de travaux de terrasse d'été,
- des travaux de gros oeuvre du bâtiment existant appartenant précédemment aux Voies Navigables de France (ancienne bâtisse d'éclusier datant de 1875).

Le dossier a fait l'objet d'un cofinancement Etat/région/département.

L'exploitation

Particulièrement bien situé, à proximité de l'autoroute des 2 Mers et proche de la voie d'eau du Canal, le restaurant se crée dans une commune particulièrement dynamique en terme de population.

Aujourd'hui, la commune compte quelques 4 207 habitants et en proximité, il y a un bassin de vie de 15 000 habitants.

De plus, la commune dispose d'un patrimoine public important avec notamment deux maisons de retraite et une vie associative forte (rugby, football...), et une économie solide avec notamment de nombreuses entreprises implantées sur son territoire, ainsi que la DRIMM.

Cette dynamique locale, tant au niveau économique que touristique, laisse augurer pour Montech un potentiel de développement important.

Le projet restauration de cuisine traditionnelle vise une clientèle qui apprécie le bon rapport qualité prix.

Cette ancienne bâtisse de 1875 propose à une clientèle, un concept convivial et gourmand autour de déjeuners d'affaires mais aussi de week-ends avec notamment, la possibilité de faire des croisières sur le Canal.

Le chiffre d'affaires prévisionnel est évalué à 224 000 €HT.

- Vente de marchandises	224 000 €
- Coût d'achat marchandises vendues	76 160 €
- Marge commerciale	147 840 €
- TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	224 000 €
- TOTAL DES ACHATS	76 160 €
- MARGE BRUTE	147 840 €
- Charges externes	49 700 €
- VALEUR AJOUTEE	98 140 €
- Impôts et taxes	850 €
- Charges de personnel	60 921 €
- EXCEDENT.B d'EXPLOITATION	36 369 €
- DAP d'exploitation	31 083 €
- RESULTAT D'EXPLOITATION	5 286 €
- Charges fin. hors dot.	4 250 €
- RESULTAT COURANT	1 036 €
- RESULTAT NET	1 036 €
- CAF	32 119 €

Le Propriétaire, compte tenu des éléments de clientèle, pense dépasser ce chiffre d'affaires prévisionnel à partir des années 2 et 3, une fois que la clientèle sera fidélisée.

Le chiffre d'affaires moyen sur la région Midi-Pyrénées se situe autour de 166 624 € sur la base de 143 établissements.

Après un premier exercice de 14 mois, les données comptables obtenues sont satisfaisantes pour cette première année de démarrage : le prévisionnel a été dépassé, et à partir de 2007, les propriétaires envisagent un développement encore plus soutenu.

La clientèle fréquentant l'établissement est composée à 80 % d'une clientèle d'affaire à laquelle se rajoute celle qui fréquente le Canal à travers le tourisme fluvial.

L'objectif fixé est atteint, compte tenu de l'appréciation de cette clientèle sur la cuisine proposée.

En matière d'exploitation, 5 CDI ont été embauchés depuis l'ouverture (2 en cuisines et 2 en salles) ainsi que le recours à des stagiaires de l'hôtellerie en saison.

Plan de financement

Aujourd'hui, les travaux sont réalisés selon le plan de financement ci-dessous s'élevant à **815 420 € HT**, décomposé comme suit :

- Subvention Etat-CPER 2000/2006 (accordée)	70 000 €
- Subvention Région (accordée)	42 855 €
- Subvention du Conseil Général (sollicitée)	42 855 €
- Autofinancement	659 710 €

Total	815 420 €

Le couple sollicite un accompagnement financier de même nature avec notamment un cofinancement Conseil Général/Conseil Régional.

C'est donc une aide départementale de **42 855 €** à parité avec la Région qui est sollicitée pour cette opération inscrite en année 3 du Contrat de Pays Montalbanais.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **42 855 €** pour la modernisation de la cuisine-salle de restauration du Restaurant "La Maison de l'Eclusier" à Montech. Cette opération étant inscrite au Contrat de Pays Montalbanais (année 3).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi d'une subvention départementale d'un montant de :

- **42 855 €** pour la modernisation du Restaurant "La Maison de l'Eclusier" à Montech (Contrat de Pays Montalbanais – Année 3),

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **204225** – sous-fonction **94** du budget départemental.

- Autorisation de programme 2007.....	60 000 €
- Engagement à ce jour	0€
- Engagement à la présente Commission.....	42 855 €
- Disponible sur l'exercice 2007.....	17 145 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-36

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
MODERNISATION DE LA PETITE HOTELLERIE RURALE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique du fonds départemental d'intervention touristique réuni le 29 mars 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention départementale d'un montant de 42 855 € pour la modernisation du Restaurant "La Maison de l'Eclusier" à Montech (Contrat de Pays Montalbanais – Année 3) ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204225, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,